



L'Association des Parents d'Élèves des écoles FRANCEVILLE-
FRANCEVILLE organise sur le **parking de la plage**

FOIRE A TOUT DU 27 JUIN 2021

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

INSTALLATION DES EXPOSANTS ENTRE 6H et 8H

BULLETIN D'INSCRIPTION +

ATTESTATION SUR L'HONNEUR AU VERSO

VALIDE QU'APRES RECEPTION A L'ADRESSE CI-DESSOUS

Vous exposez comme :

Particulier habitant la commune Particulier habitant hors commune Professionnel RC n°

Que vendez-vous :

NOM (en majuscules) : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel (**obligatoire**) : ____/____/____/____/____

Mail :

Date inscription :

SIGNATURE :

Inscriptions et renseignements auprès de :

Madame BERTHOMÉ Tél. : 06.73.79.68.11

Local APE : avenue Alexandre Delavergne – 14810 Merville-Franceville (en face de la Mairie)

Je réserve : mètres linéaires à 4 € le mètre (**Minimum 2 m**)

Véhicule : (la longueur ne doit pas être supérieure au nombre de mètres réservés) **Pas d'emplacement inférieur à 5 m pour un véhicule**

Parasol ou Barnum : Si oui : dimension ouvert :

Ci-joint la somme de : € nécessaire pour valider la réservation

(sans règlement, la place ne sera pas attribuée)

Chèques à l'ordre de l'APE de Merville-Franceville

Espèces

Joindre impérativement une copie de votre carte d'identité (recto/verso)

Les chèques ne seront débités qu'après la foire à tout.

Dès réception de votre réservation accompagnée du paiement, un numéro d'emplacement vous sera attribué.

Il vous sera communiqué la veille par SMS.

Bureau d'accueil dès 6 heures au local de l'APE : av. Alexandre Delavergne
14810 Merville-Franceville-Plage

N° Police :

NE RIEN INSCRIRE DANS CES ENCADRÉS, MERCI

Numéro emplacement
Rue

FOIRE A TOUT du 27 JUIN 2021

Rue :

NOM :

Réglé le : par : Chèque / Espèces

N° Emplacement :

Autorisation préfectorale

Responsable **Mme Charlotte LE BOLES, Association des Parents d'Élèves** tel : 06.10.34.58.98

« Foire à Tout » du 27 juin 2021 Merville-Franceville

Attestation sur l'Honneur

Je soussigné(e) M. ou Mme

Adresse

Code Postal Ville

**Certifie sur l'honneur ne pas avoir effectué plus d'une autre « Foire à tout » avant celle du
27 juin 2021 à Merville-Franceville**

Fait à, le

Signature

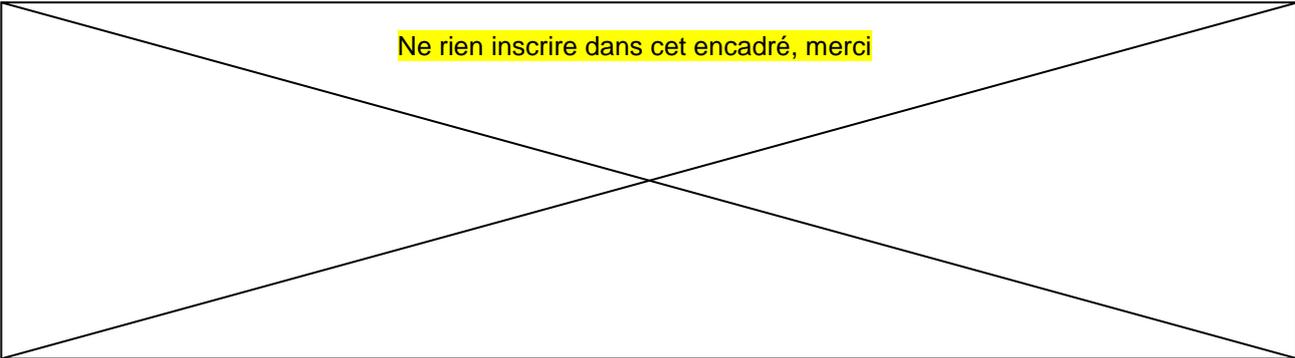


**La photocopie recto et verso d'une pièce
d'identité est obligatoire (Article R321-9 du code pénal)**

Sont obligatoires (Article L 310-2 du code du commerce paru au JO le 9 janvier 2009) :

**la nature, le numéro, la date de délivrance, l'autorité qui a délivré la
pièce d'identité**

Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à y participer deux fois par an au plus. D'autre part, les particuliers ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés.



Ne rien inscrire dans cet encadré, merci